

font
VIVE

Lien des **CHERCHEURS CEVENOLS**

CONCOULES

BULLETIN TRIMESTRIEL N° 71 L.C.C. FONT-VIVE 3 GRAND'RUE 30450 GENOLHAC. JUILLET-SEPTEMBRE 1987

ISSN
0335-6265

SOMMAIRE

RENCONTRE ANNUELLE DES CHERCHEURS CEVENOLS le 12 AOUT 1987 à CONCOULES.....	p.26
TRAVAUX ANCIENS ou RECENTS, ETUDÉS sur: SAINTETE et SORCELLERIE	par Olivier POUJOL p.30
" SUSPENSE " en un PROCES POUR MALEFICES à SUMENE:un texte découvert p. Y. CHASSIN du GUERNY transcrit & traduit p. Jean PELLET	p.33
QUESTIONS POSEES AUX CHERCHEURS, REPONSES AUX QUESTIONS (soit parues, soit épistolaires ou verbales).....	p.35
INFORMATIONS, NOUVELLES BREVES, ANNONCÉS, RENSEIGNEMENTS sur le BULLETIN et l'ASSOCIATION.....	p.36

EDITORIAL

Les pages qui suivent mélangent les genres: compte-rendu de séance, retouches et réflexions a-posteriori du rédacteur et président.... Lequel se voit contraint de réitérer les incantations des adûts de naguère à propos de la participation de tous et chacun à l'oeuvre commune, au lieu de laquelle, force est de constater que l'attitude la plus répandue est celle d'une PASSIVITE de CONSOMMATEURS, fussent-ils éclairés.

Les apports d'informations, analyses de sources inédites ou de travaux parus, n'émanent que d'une infime minorité, pilotes de thèmes inclus. D'où résulte une omniprésence, parfois monotone au goût de d'aucuns, de signatures toujours les mêmes et la prédominance, de-facto envahissante, de sujets circonscrits aux thèmes, périodes et terroirs favoris des signataires. Que fassent leurs examens de conscience, tels qui s'en pourraient plaindre.

M. le Professeur Gérard CHOLVY, généreux pilote du Numéro 70, de très peu aidé, se "pilota" quasi-seul... Et la délicatesse seule nous retient de publier la lettre qui accompagna les matériaux de ce bulletin, malgré les vertus, pour NOUS TOUS éducatives, qu'eût pu offrir ce choc.

Fondé pour être le POT COMMUN DES ECHANGES DE TOUS AVEC TOUS, notre " L.C.C. " tend, de fait à se réduire en un organe de diffusion des travaux de 3 à 10, à propos des seuls thèmes, périodes et terroirs sus-évoqués.

Si, des quatre coins d'un pays cévenol, supposé bourdonnant d'activités "multifocales", ou, précisons-le, à propos de ces quatre coins (qu'importe le lieu de résidence!), des écrits portaient jusqu'à notre chétive rédaction quelques échos de ces multiples ferveurs, le L.C.C répondrait à l'ESPERANCE initiale de ses fondateurs, mais mieux encore, serait la richesse de tous. Et "CA SE SAURAIT".

Nous aurions beaucoup plus d'abonnés. Notre dévoué Trésorier pourrait desserrer la ceinture budgétaire (qui nous "esquiche") de plusieurs crans, en matière de nombre de pages par année, grosseur du caractère (thème favori de beaucoup, dont beaucoup ne font "pas gran causa"...). Et comme ca se saurait en plus de lieux, il y a fort à gager qu'ici ou là, telle ou telle collectivité locale, attentive et favorable aux travaux touchant son "coin", en viendrait à les aider de diverses manières, dont les "sols et deniers", comme l'a fait cette petite mais généreuse commune de CONCOULES, modeste en budget mais là-dessus première en sa catégorie.

Ces points chevauchent la frontière du "moral" et du "financier" et soulignent combien elle est parfois incertaine, telle ces "limites cadastrales invisibles sur le terrain" que mentionnent les experts géomètres.

"L'incantation peut participer à la fois du commandement et de la prière" ,écrivait Bergson: telle sera la mienne en cette fin d'été, où parfois je doute, quand je suis las.

Jean PELLET 7 / IX / 1987

12 AOUT 1987

RENCONTRE ANNUELLE des CHERCHEURS CEVENOLS.

L.C.C. N°. 71 / 1987

31/07/87 En vue de la Rencontre du 12 Août le public nombreux qui fréquente LA CEZARENQUE s'est vu offrir sur TROIS PANNEAUX l'ANNONCE DE LA REUNION et l'ILLUSTRATION DE NOS ACTIVITES, au moyen de TEXTES et IMAGES CHOISIS POUR LUI, touchant le "PETIT PAYS QUI LUI EST FAMILIER". L.C.C.-Font-Vive remercie CELLES et CEUX qui DONNERENT: l'IDEE, le LIEU et leur PEINE!

RENCONTRE ANNUELLE

des CHERCHEURS CEVENOLS.

12 AOUT 1987 à CONCOULES: LA CEZARENQUE.

Jean Pellet ouvre la séance vers 15 heures, en remerciant les personnes présentes et avant tout ceux et celles qui se sont donné de la peine en fait de tâches préparatoires, particulièrement parmi la "maisonnée de la Cézarenque" et les dames qui, autour de Madame J.F Breton, continuent les traditions d'accueil de L'Association à la table des publications.

LE BULLETIN "L.C.C." et LES FINANCES de L'ASSOCIATION

Une fois encore évoquer Choix pour les caractères, 1 ou 2 colonnes, abondance de la matière pour un nombre de pages par an (dû à un budget) donné. La Rédaction s'efforce de naviguer en un chenal médian. Que qui voudrait et pourrait mieux faire nous le dise, et prenne la relève.

La parole est donnée à M. François Penchinat trésorier pour son rapport financier.

Rapport financier	
En 1986 les dépenses furent:	
Impression de 3 numéros:	14 501,17
Secrétariat:	4 200,00
Divers:	1 273,15
	<hr/>
	19 974,32
et les recettes furent:	
Abonnements:	13 864,96
Vente de documents:	636,88
Subventions:	
{ -- du Parc National des Cévennes:	7 000,00
{ -- de la commune de Concoules:	1 000,00
	<hr/>
	22 501,84
Il est rappelé que nous disposons d'une subvention accordée en vue de la réalisation d'une Bibliographie et d'une Iconographie des Cévennes qui demeurent à parachever et mettre en forme.	

Le Président remercie pour son rapport Monsieur PENCHINAT, en séance...mais y insiste dans le présent compte-rendu. Avec une constante patience, dans la discrétion et le silence, ce frère de toujours assume la part la plus ingrate de l'existence de notre groupe et de ses publications, avec les aléas résultant de diverses mutations depuis les débuts, sauf la sienne, met de l'ordre en des courriers cahotiques, lacunaires, dispersés et souvent déphasés, veille au grain financièrement et se charge de relations délicates que lui impose sa saine gestion. Pour qu'il soit aidé, J. Pellet fait état de l'offre généreuse de notre collègue Marcel DAUDET (historien de Donnarel et des Amat) retraité récent des P&T, esprit clair et organisé, bourreau de travail efficace, maîtrisant bien fichage, traitement de textes, informatique documentaire et comptable. Il habite alternativement Donnarel et Montfermeil, mais qu'importe: les difficultés de distance sont bien moindres que celles de disponibilité. Ses offres sont à exami-

ner compte-tenu de ce que M^lev. DURAND aura beaucoup de peine désormais à mener de front ses tâches professionnelles et ce qu'elle assumait de son mieux pour L.C.C.

BIBLIOGRAPHIE ET ICONOGRAPHIE DES CEVENNES

Des matériaux bibliographiques sont en cours de regroupement et classement, J.F. BRETON ayant déjà beaucoup avancé cette tâche, avant de nous quitter. Moins mûr était alors le travail iconographique. La toute petite équipe ci-dessus évoquée ne peut tout faire au four et au moulin; et elle appelle à l'aide comme quand on se noie. Quelques personnes présentes sont sollicitées de la seconder ou plutôt remplacer sur ce projet. Particulièrement: Madame Béatrice LAPORTE à qui nous devons les bons index analytiques du L.C.C. des premières années et Mesdames Martine POUJOL et F.J.F. BRETON qui co-assumèrent, pour l'essentiel les collectes iconographiques de leur frère et mari. Ces matériaux d'ailleurs s'accroissent, pour le N.E. du territoire, d'apports attendus de Roland CALCAT et Pierre CLEMENT (Ardèche)

Les moyens financiers disponibles ne peuvent permettre de réaliser que de un à quelques exemplaires du travail demandé, non sa multireproduction ou diffusion. Quant au "qui fait quoi?" il doit être vite discuté, décidé. Cela ne peut hélas plus guère attendre.

QUESTIONS ET REPONSES. LA DEMANDE GENEALOGIQUE

On a vu dépérir l'abondance des questions et réponses, des dernières particulièrement, ce qui est déprimant. Pour les premières il en serait de même n'était l'hypertrophie (compressive) de la part généalogique d'icelles. Le L.C.C. n'est EXCLUSIVEMENT NI UN AGENT NI MEME UN ORGANE d'ECHANGE GENEALOGIQUE. Là, point de malentendu: LA GENEALOGIE, UN DES FILS d'ARIANE DE L'HISTOIRE, et pour beaucoup, chez les amateurs, l'un des PREMIERS DEMARREURS SUR LES CHEMINS DE LA VRAIE HISTOIRE; ne SAURAIT ETRE NI EXPULSEE de nos COLONNES NI ACCUEILLIE AVEC UNE ABONDANCE TELLE QUE CE SOIT ELLE QUI EVINCE TOUT LE RESTE, et du même coup aboutisse à DETOURNER DU BULLETIN TOUT UN PUBLIC HISTORIEN, DES-LORS CONVAINCU, QUOIQUE RESPECTUEUX, DE s'ETRE TROMPE D'ADRESSE.

La Rédaction reçoit un courrier de telles questions comme en reçoivent des "cabinets" spécialisés. Dans les très nombreux cas où ces problèmes filiatifs appartiennent au XIX^{me} ou à l'Ancien Régime tardif, aux sources archivistiques publiques assez abondantes, complètes et lisibles; et ouvertes à tous (dans le cadre des lois sur l'ancienneté...), nous répondons si possible ou conseillons et par lettre, sans plus. Parfois, en fonction de considérations diverses, nous condamnons la demande en formé de QUESTION et insérons au bulletin...et faisons adresser un service gratuit du N° au demandeur. "Ca a eu payé", avait dit Fernand REYNAUD. Pour des interrogations où l'ANCIENNETE DE LA PERIODE EN CAUSE MAJORE ENSEMBLE DIFFICULTES DE TOUT ORDRES DE LA SOLUTION, ET...INTERET PROBABLE D'UN PLUS GRAND NOMBRE (dont les gens en cause ont une croissante probabilité d'être les aîeux: 8000 à 16000 "places" début XVII^{me}...) ET LE CARACTERE FEDERATEUR DE LA RECHERCHE, enfin, NOUS SOMMES ENCLINS A INSERER par principe, a-fortiori si l'affaire touche DIASPORA.

REFUGE, ou, à l'inverse, cas de "NEO-CEVENOLS" d'époques reculées.

M.R.CALCAT constatant que le néophyte désarmé voudrait qu'on cherche à sa place, voit là l'intérêt d'une action de formation et, pour ce, préconise de véritables SESSIONS d'INITIATION, (Mad.DUTHU en fit à Mende) que les motifs premiers soient généalogiques, monographiques locaux, qu'importe. "Le passé a laissé des documents, lesquels? à cause de quelles institutions? où? écrits en quelle langue? avec quel graphisme? comment y accède-t-on?...". L.C.C. est favorable, mais trop peu de gens peuvent-ils tout faire?

Mesdames B.LAPORTE, DURAND-TULLOU, M. Jq. POUJOL évoquent des ressources existantes, à utiliser, à accroître, imiter tel le FICHIER WALLON à la SHRF.

Est une fois de plus abordé le souci qu'on se fait sur le sort actuel et futur (tels le "gel", l'occultation prolongée ou la perte définitive), de travaux érudits comme les papiers PINTARD, les notes de l'Abbé de GIRARD et le monument probablement inégalé de Roger CUCHE. Sur ces derniers J.PELLET qui maintient des relations, dit son espoir mesuré d'aboutir... mais ce sera long.

DES RESPONSABLES SECTORIAUX

Partant de ce que, pour un périmètre géographique sur le quel on a des dossiers ou tout au moins une bonne connaissance des orientations à conseiller, il est, dans bien des cas facile et rapide d'aider les questionneurs voire de les aider à être des notes. Plusieurs s'accordent en séance en faveur de la promotion de "SECTORIAUX" devant quadriller les Cévennes: pour ce poste on peut habiter St-MARTIN-de-LANSUSCLE... NIMES... TOURCOING. Où qu'ils résident, il leur suffit de bien connaître: mairies, secrétaires, cadastres, comités, paroissiaux disponibles, listés onomastiques comme celles de B.ATGER & autres C.C. Les bons tuyaux sur les Arch.Dép.de l'un ou autre des 4 départements etc La Rédaction attend beaucoup de plusieurs collègues et leur adresserait la part idoine de ce courrier de ces gens qui, membres ou non de L.C.C. adressent des lettres avec timbre à 2F,20, réclamant des données filiales sur Eugénie Tartempion née vers 1840 entre Aigoual et Tanargue. "Faute de candidature, j'adresserai prochainement des lettres à qui je jugerai bon...." annonce J.Pellet.

La parole est maintenant à Monsieur Robert POUJOL pour son tour d'horizon

Monsieur POUJOL souligne à son tour l'isolement et le manque d'aide dont pâtit le tout petit noyau qui "fait" le L.C.C. Puis il plaide longuement pour ces numéros à THEMES qu'il fut un des premiers à préconiser pour CAUSSES-et-CEVENNES et dont L.C.C. a fait l'expérience avec: BOURGS et PETITES VILLES (65), BETES et HOMMES (66), ASSISTANCE (67), PERSISTANCE et POIDS des FRONTIERES RELIGIEUSES (70), dont les pilotes respectifs sont félicités par tous. Bulletins à côtés desquels il en parut de Mélanges ou "varia" (68 & 69). Il souhaite vivement qu'une telle alternance se poursuive mais avec des apports laissant ceux qui "pilotent", moins seuls que M.G.CHOLVY, pour ne citer que lui

L'orateur se fait, comme chaque année, le rapporteur et commentateur des travaux, réalisés ou en cours de "l'ANNÉE CEVENOLE". Et nous citerons ceux, parmi d'autres :

De J.N.PELEN qui nous a annoncé ne pouvoir être des notes à Concoules: Traditions orales, "l'AUTREFOIS des CEVENOLS".

DE Jq.POUJOL : Cévennes terre de refuge, 1940-1944.

De lui-même qui poursuit une oeuvre que tous attendent, après le magistral "abbé du CHAILLA", sur l'Intendant Nicolas de LAMOIGNON de BASVILLE.

Puis M.POUJOL proclame que, spécialisé ès-sciences humanitaires pour un périmètre cévenol, L.C.C. se doit de ne pas devenir comme une section d'association ou un service d'organisme public, fut-il le Parc, mais doit, au coude à coude avec les uns ou les autres, fut-ce contractuellement pour certaines tâches circonscrites, oeuvrer dans l'autonomie en ne cessant d'affirmer et confirmer sa spécificité devant tous.

Chacun est invité tour à tour à participer au TOUR DE TABLE

M.Gérard COLLIN : fait le point sur l'ECOMUSEE de la Montagne de LOZERE et présente le projet, récemment mis en route, d'un autre ECOMUSEE, celui de LA CEVENNE, (dite centrale, "CEVENNE des CEVENNES" d'André CHAMSON entre Lozère, Aigoual, Tarnon et Gardon ou Cèze... comme fut défini lors d'une réunion initiale tenue à St.Jean-du-Gard le 15/VII/1987. Comme de règle, le Pays-même sera l'ECOMUSEE, sans création nouvelle d'une maison-mère ou "membre-chef", à la différence de ce qui se fit au Pont-de-Montvert car ce nouveau territoire dès avant que ne se promeuve son Ecomusée, est avantageusement muni de tels lieu-centre et "maison". Nos amis POUJOL, POTON, TRAVIER etc ont suivi ces travaux auxquels J.PELLET empêché n'a pu participer.

M.Jean PASCAL, venu des VANS avec R.CALCAT, est journaliste pour l'Ardèche de "LA TRIBUNE DE VALENCE" qui est lue sur les deux rives de la moyenne Vallée du Rhône, pays où notre existence et nos activités n'ont que peu d'écho. (Nous le sūmes, le soir, "content de sa journée".)

M. Roland CALCAT parti, comme on le sait, d'une quête de racines autour de NAVES et PREVENCHERES l'esprit de la "recherche rayonnante" s'est emparé de lui. Thèmes: NAVES, petit bourg jadis important, plus que les VANS mêmes au Moyen-Age, semble-t-il, ayant conservé ses caractères de petite acropole perchée, avec vieux centre archéologiquement riche, ruines d'un castrum, église romane, réseau de venelles, le tout rappelant Vézenobres, la Roque-Aynier ou la Garde-Guérin. Il oeuvre en étroites relations avec J.SCHNETZLER, prof^r d'Université, chevronné et pénétrant dépouilleur de minutes, d'une part, avec d'autre part la population même de NAVES, "mise dans le coup", partie prenante selon un processus cher à notre ami et pour lui essentiel. Autre thème: Pré-Réforme et Réforme, "comment devint-on protestant"?

Chef de Secteur au P.N.C, M.F.GIRARD préconise et soutient instamment le projet déjà ancien, car antérieur à la naissance même du L.C.C., que se crée à GENOLHAC en accord et association avec l'ECOMUSEE de LOZERE et les SERVICES d'ARCHIVES des 4 départements, un centre de collecte, archivage et classement de données "de la TRADITION ECRITE", alimenté par:

--tout ce qu'un chacun y déposerait (originaux ou copies, selon les cas et les avis des Archives)
--par une collection à créer et accroître peu à peu, de recueils "xérogaphiques", copies et dépouillements, microfilms enfin.

Organe ouvert aux chercheurs, permettant toute étude (pour partie au moins) afférente au territoire de l'ECOMUSEE, qu'il serait souhaitable de pouvoir réaliser sur place, ce qui impliquerait:

la disposition d'une LECTRICE-REPRODUCTRICE, d'un PHOTOCOPIEUR PERFORMANT, d'une surveillance-animation efficace et vigilante, d'un lieu enfin qui existe déjà à la MAISON du PARC à Génolhac dite "de FONT-VIVE" et qui, dit M. COLLIN "doit être occupé et aménagé!"

J. PELLET précise qu'il s'agit de la part de cette belle maison où FONT-VIVE est vassale du PARC aux termes d'accords anciens avec M. MONJAUZE qui ne dépareraient pas la collection des "PAREAGES" d'antan. Lieu hors-d'eau maintenant, salubre, clourable, où restent à parachever: surfaces, peintures, éclairages, rayonnages et placards adéquats. Les gros morceaux demeurant l'ensemble des matériels de traitements documentaires sus-dits. Selon M. COLLIN, la propriété de tout cela pourrait être celle d'un organisme public ou semi-public P.N.C. (Ecomusee...) La gestion cogérée, par les Services d'Archives, le P.N.C. etc... L.C.C. participant peut-être à cette cogestion mais surtout responsable de l'animation et de l'utilisation du fonds et des matériels. A condition que nous nous en montrions capables au delà des bonnes intentions.

J. PELLET revient sur ses couplets favoris à propos: des faits de société que sont l'ardeur de foules croissantes pour la quête des racines (et puis l'histoire, dans la lancée, souvent, sinon toujours); le besoin croissant des étudiants de lieux de travail près d'un terrain de diplôme ou thèse, le surmenage du personnel, des locaux et des matériaux historiques eux-mêmes aux Archives Publiques, tout cela à un rythme exponentiel, dit on etc etc. J. PELLET voit là le créneau, l'utilité d'un tel projet, décentralisateur d'esprit, ambitieux, devant demeurer raisonnable: on trouverait là des films et copies "de remplacement", de pièces des séries E, F, G, H, J relatives au territoire de l'ECOMUSEE & proches abords et de ce territoire seulement, beaucoup de répliques de cartes et plans, des fichiers onomastiques aussi riches que possible, tous cadastres "vieux" inclus, les copies de tous les compoix et terriers, les dépouillements analytiques des paroissiaux et des vieux minutiers, le tout, à terme, permettant un peu de répit et de survie pour des originaux en danger de périr de sur-dépouillement.

Utilité aussi, hormis les chercheurs plus ou moins confirmés, pour la "strate" intermédiaire du monde des Ecoles et M.J.C., des retraités et des touristes voulant approfondir... "al país". Amen.

M. Jacques GALZIN expose ses travaux: parti de ses études sur les peuplements végétaux sauvages et cultivés, les divers sorts culturels des tènements (châtaigneraie, vigne), les étages de végétations baissant ou remontant au gré de "l'Evolution du Climat depuis l'An mil" (voir Annales scientifiques du P.N.C. T 3/1985 pp 7 à 70), il est si l'on peut dire "entré en compoix" comme on entre en Loge ou à la Trappe, et des plantes en est venu aux hommes, tirant de ces mines de données, démographie, économie paysanne, immigrations et émigrations. Conditions indispensables: bonnes séquences de compoix XVI-XVII^{es} et de cadastres "Napoléon". IL a ainsi travaillé sur des communes de notre Cézarenque, des Cévennes centrales, du N. et du S. de l'Aigoual jusqu'en pays viganais. (Il en administra les forêts domaniales 30 ans de sa vie.) Résultats prometteurs, travail

considérable. Le président souhaite à chacun de nous de pouvoir en faire autant à l'âge de notre ami!

M. Pierre PAILLET ing^r des arts & manuf^{es} n'a pas d'actuel travail en cours mais suit les notes avec un intérêt qui n'a d'égal que mérité son ample connaissance du pays. Des contributions écrites de cet ami nous combleraient.

M. ALLEGRE de la SOUJEOLE à la retraite depuis peu à SERVAS fait l'étude exhaustive de son petit pays et de quelques "tribus" terriennes, dont les UBAC (als^s RUBAC). D'autre part, chacun de nous doit y être attentif, il applique les matériels de traitements de textes et d'informatique à notre genre de travaux. Premier résultat: mise au net d'une synthèse claire, agréable à lire de toutes "pièces fugitives" connues sur les chers UBAC, que J. Pellet a reçue depuis le 12 août.

Cap. de Vau (et Mad) Gérard BIANQUIS-PIN: Est souligné l'intérêt des travaux de M. CLAVEL (qui fut trésorier national de l'E.R.F...) concernant divers sujets nîmois et gardois. M. BIANQUIS déplore les lourdeurs de l'Administration devant investir pour réaliser des organes de travail à frais de fonctionnement légers et devant servir à des activités de bénévoles en matières culturelles ou provenant des GINHOUX du MAS de BOUC près de St^v (1) AMBROIX, d'autres sur PELET de la LOZERE fils. Il s'intéresse aux "Néo-Cévenols" pré-modernes, et pour les siens, à la saga des BIANQUIS, italiens qui servirent l'Empire tout au long puis, à sa chute, se fixèrent à Nîmes au lieu de retourner chez eux. Sur ce sujet; intéressants échanges de vue avec M. Michel WIENIN qui s'y connaît en fait de saga migratoire!

Mad. M. H. LA HAYE-DAUDET dit très modestement n'avoir pas d'ouvrage en cours mais le président choisit cette interlocutrice pour préciser que l'histoire des DAUDÉ ou DAUDET, ceux "d'Alphonse", cousin de cette dame amie, d'autres en diaspora, et des DAUDÉ toujours bien accrochés au pays des pères (à la Banlève et autour...) achèva de le décider voici deux ans à mettre en chantier, sur une demande de M. LACOUR, une recherche fouillée sur la commune, et CONCOULES même en particulier, en vue de quelque bouquin qui s'achèvera, Dieu aidant. C'est le pays choisi pour la rencontre de 1987, en hommage à ses habitants et la municipalité qui, la première, on l'a dit, songea à nous aider financièrement. Et parce qu'on les aime, sur leurs granites où chaque fente accueillit, cà ou là quelque radicelle des DAUDÉ. Votre rôle, Madame, avec vos collatéraux innombrables, est celui de catalyseurs, merci."

M. Jean ROGER projette une étude des Camps de JALÈS pendant la Révolution française autre tranche d'histoire, insuffisamment connue de ce lieu qui fut une COMMANDERIE du TEMPLE, puis de St^t JEAN.

M. Jacques VALAT de CHAPELAIN rassemble des données sur les Russes de Marseille et de Provence. Il échange quelques propos avec notre ami WIENIN sur des communautés orthodoxes russes cévenoles, vers Talleyrac et Cros, si nous avons bien saisi. Il ne se servante, mais nous en sommes témoins, des recherches fouillées qu'il réalise aux Archives, dans les minutiers, médiévaux inclus et qu'il lit à merveille, sur des lignées cévenoles telles que les CHAPELAIN, NARBONNE, DOLADILHE, ROUSSARIER-ROUSSELLIER. PIN. parmi bien d'autres.

Mad. F. PENCHINAT-VINCENT ne se vante point, elle non plus, mais oeuvre depuis l'hiver passé sur M. VERDIER-ALLUT, gentilhomme verrier, cévenol et "d'oïl" à la fois, de qui l'existence la captive, et dont la fin nous peinera quand son historien ne nous aura dit qu'il mourut guillotiné et repose au cimetière de Picpus. Madame PENCHINAT fait semble-t-il de très sérieux dépouillements.

M. Bernard ATGER travaille à une édition critique et accrue d'inédits, des lettres de VIDAL, Prieur de MIALET durant les tristes événements de 1701-1703. A paraître aux Presses du Languedoc. On sait combien notre collègue pratique l'élargissement de sa vision historique en réalisant des listes onomastiques d'habitants des deux confessions, peaufine l'étude du terroir à travers les compoix, suit les sentiers de ceux qui vécurent ces drames il y a 8 à 9 générations "en-cà."

M. Didier POTON oeuvre pour sa thèse sur Saint-Jean du-Gard au XVII^{me} siècle: soutenance (pr^b) au printemps prochain. Il prépare de plus pour 1990 un COLLOQUE à Saint-Jean sur "CEVENOLS et REVOLUTION FRANCAISE avec accent particulier mis sur la VIE QUOTIDIENNE. Monsieur POTON, enfin, exploite le manuscrit CISSALIERES (orthog?)

M. Patrick CABANEL s'intéresse aux attitudes des cévenols face au service militaire et à ce service et sa fin comme facteur de départ du pays, donc de l'exode rural pour partie.

M. Jacques POUJOL parachève une recherche sur: "CEVENNES, TERRE de REFUGE EN 1940-1944". Cinquante chercheurs de base ont parcouru le terrain sur ce sujet, autour de VIALAS, S^c GERMAIN, VEBRON, FLORAC. Réfugiés d'alors: persécutés ou résistants, porteurs ou non d'idéologies, croyants de toutes confessions ou athées, israélites... et jusqu'à des allemands anti-nazis comme certain député communiste au Reichstag qui survécut ainsi chez nous. A paraître, souscription 100f. (Paru 130f) Et il commence une recherche sur: SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES INITIALES TRAITANT DES CEVENNES. Nous apprenons que ces premiers textes descriptifs des Cévennes vinrent d'étrangers, parfois à la suite de quelque mission confiée par des états pouvant avoir quelque intérêt à intervenir dans "les affaires intérieures" où notre Etat était empêtré. Untel ouvrage promet.

Une question étant posée sur l'avancement des travaux de M. MOLINIER sur les ORIGINES de la REFORME et la PRE-REFORME en CEVENNES (v. Editorial de L.C.C. N° 60 / nov. déc. 1984): on annonce une soutenance prochaine.

A autre question de M. BIANQUIS sur "Vaudois et Cévenols" et "cathares et cévenols", M. WIENIN répond en conseillant à toute personne intéressée d'entrer en relation avec le Centre National d'Etudes cathares Vilegly 11600 Conques-sur-Orbiel.

Madame Renée AUBIN-ROBERT entreprend une étude sur Edouard BLIGNY-BONDURAND archiviste (*) de la fin du XIX^{me} siècle au premier quart du XX^{me}. Au quel nous devons, en sus de l'important développement de son service, 5 Tomes d'inventaires sommaires de la série E (=I E et II E de maintenant) et de nombreux travaux personnels dont le MANUEL de DHUODA, et beaucoup de publications de textes inédits. Rappelons qu'il fut de ces générations d'universitaires non issus de l'ECOLE des

CHARTES de même que bien de ses homologues et contemporains. Et la saga de ses pères est detout aussi grand intérêt, semble-t-il, (au Féras...).

M. le Colonel de LEYRIS est de ceux qu'affecte au premier chef l'irritant et long avatar d'une oeuvre d'érudit inaccessible pour une durée incertaine: on sait qu'il s'agit de l'énorme dossier que Roger CUCHE avait rassemblé sur les LEYRIS de toutes branches (Génolhac aux 5 rameaux dont celui de notre ami, l'Apostoly, Valmalle.) Suit une brève controverse avec J. Pellet sur le sort et les biens des divers rameaux aux XVII^e et XVIII^{me} siècles. Ne désespérons pas et en attendant mieux, il semble souhaité par de nombreux descendants de cette prolifique race qui eut moult filles et gendres, n'en portant pas le nom de rassembler en attendant beaucoup mieux les éléments dispersés disponibles.

Monsieur Pierre CLEMENT parachève une étude sur 450 églises et chapelles romanes du Gard et de ses confins nord. Le beau volume (de la collection Zodiac) "Bas-Languedoc roman" s'étant limité à un choix très partiel et minoritaire de descriptions, photos et dessins, on ne peut qu'attendre avec une fervente impatience l'ouvrage de P. CLEMENT avec des photographies et dessins d'Alain GAS. Aux Presses du Languedoc; nov. 1987.

P. CLEMENT, projette: Réédition de son ouvrage sur SAUVE, aux Presses du Languedoc, Déc. 1987.

Réalisation d'un ouvrage sur ANDUZE, devant mettre à profit les travaux demeurés inédits du regretté M. DUPONT. Attente impatiente là encore.

Mad. P. CLEMENT née PARIS, enracinée à Castanhols, s'intéresse aux implantations juives dans les Cévennes et alentour. M. WIENIN et J. PELLET sont très intéressés et des vues sont échangées sur divers patronymes et leurs hypothétiques valeurs de marqueurs "Marranes" remontant au passé des familles comme certains de ceux au préfixe Bon (Cf. Bonsinhour à Alès fin moyen-âge). "Sujet difficile" dit M. WIENIN. sont évoqués: les Juifs (pré-XIV^{me}) du GEVAUDAN et de ses confins rouergats autour de MONTJEZIEU par M. DELMAS; un lieu-dit "del JOZIEU" à Génolhac (XIV-XVI^{me} par J. PELLET.

M. Jean DAUTUN dit poursuivre sa généalogie "rayonnante" au sens de J. BRETON en son éditorial du N° 29/oct. nov 1979. Il est un des rares collègues qui nous ait adressé, comme nous l'avions demandé à tous, cependant, un sommaire de leurs thèmes d'intérêt. Du sien telle est la teneur: "Recherche relations d'événements, notamment faits divers significatifs, concernant période révolutionnaire, et intéressant région de PORTES, S^{te} CECILE, CHAMBORIGAUD, LAVAL. Recherche également tous éléments d'information relatifs aux châteaux de CROUZAS (Chamborigaud) et de LAPLANE (Le Martinet), dates construction, propriétaires successifs" J.D. 31/08.

Madame Adrienne DURAND-TULLOU prépare un volume sur la correspondance des ARNAL du CUREL (1730-1840). Elle travaille aussi sur la Contre-révolution dans la région vignanaise, particulièrement, avec Y. CHASSIN du GUERNY, sur un contre-révolutionnaire célèbre, l'Abbé SOLIER. Elle raconte qu'André CHAMSON ayant publié "Les BRIGANDS ROYAUX", "un roman dans l'histoire", en disait-il, notre amie le rencontrant chez les Teissier du Cros à Coupiac, reprocha certaines erreurs à l'illustre auteur de cet ouvrage." Vous faites naître Solier à Montpel-

lier, alors qu'il est né à Lasalle" ce à quoi André Chamson aurait répondu qu'il ne"s'arrê-
tait pas à de si petites choses comme cà."
Puis, comme se ravisant, ce grand chartiste
ayant repris avec une question mi-soupçonneuse
mi-altière "...en avez-vous au moins des preu-
ves?" la Dame de Rogues les lui promit et, dare
dare lui posta photocopie de photocopie d'acte
administrant ladite preuve, (in-fine comme dans
Ménard). Pas d'accusé de réception, ce qui la
peina un peu, mais, pis "...l'ouvrage étant
plein d'extrapolations et d'erreurs", notre
A.D.T projetait une offensive. Comme, sur ces
entrefaites, le roman fut "canardé" par les
répliques polémiques de Philippe SENART (=le
magistrat Guy POULON) qui écrit dans la Revue
des deux Mondes des lignes acérées et talen-
tueuses, Madame Adrienne DURAND-TULLOU, pas
contente non plus de nouvelles broderies qu'el-
le débusquait dans cette réplique, comme, par
exemple: "quand un commendataire de fin XVIII^e
vous est présenté sous les traits d'un cénobite
médiéval et résident... à Bonahuc!", Mad.A.D.T.
dis-je, meurtrie, irritée mais résolue, décida
la mise en route, par delà tant de fleurs lit-
téraires, et "d'après les textes et eux-seuls, de
l'ouvrage qui remettrait les pendules à l'heure"

Adonc, là voilà ratissant moult dépôts, dont
ceux de la 9^{me} Région militaire, mais pour y
flairer que des fonds avaient été expurgés'.

Monsieur le Professeur René BOSCH travaille sur le
milieu médical nîmois et sur "vies et carrières des
BAUX, médecins de père en fils sur 4 générations,
(XVIII^{me}) qui furent les premiers INOCULATEURS de
la VARIOLE, pratique dont ces nîmois furent les
initiateurs en France, en cette période qui précé-
da celle de la VACCINATION JENERIENNE, dont RABAUD-
POMMIER fut à son tour un pionnier à Nîmes.

Monsieur Michel WIENIN est responsable de la MINE-
TEMOIN. Il travaille sur l'HISTOIRE INDUSTRIELLE
de la REGION MINIERE CEVENOLE, tant charbonnière
que métallique (Ag, Au, Pb, Sn, Sb, Cu, Ba etc), mais plus
particulièrement sur les aspects du dynamisme soci-
al, du Patrimoine architectural industriel (en per-
dition), de l'Inventaire culturel populaire du monde
minier, tous aspects moraux, éthiques inclus;
inclus aussi le répertoire des Chansons de tra-
vail minières. Notre ami, enfin collabore à

l'INVENTAIRE du PATRIMOINE pour Gard N. et Lozè-
re S. et demande la participation de L.C.C.

M.J. DAUTUN souhaite des restaurations de mou-
lins ou de martinets avec aide du P.N.C. et men-
tionne celui du CLUTET, sous PORTES, berceau de
DEPARCIEUX (v.L.C.C.N°69 p.9, col.2).

M.G. COLLIN lui répond que le P.N.C. a déjà agi
dans ce sens à CAMARGUES sur la Lozère, pour-
suit même action, hors écomusée, au MARTINET du
GRAVAS de J.Jq. Bondurand (Génolhac), et s'inté-
resse à des moulins à vent, eux, beaucoup plus
rares chez nous que ceux "à-eau".

M. DELMAS souhaite même traitement pour le Mou-
lin de SISTRE sur le valat de ce nom, près de
St. JULIEN d'ARPAON.

Le président demande que chacun envoie sous peu
quelques lignes précisant ses thèmes ou périmè-
tres d'intérêt, (beaucoup d'appelés mais....)

La séance est levée, merci aux présents,
aux auxiliaires, à la Cézarenque, à Concoules.

<p>Du <u>Comité de rédaction</u> étaient présents :</p> <p>M. le P^r R. Bosc, M.R. Calcat, M.G. Collin, Mad. A. Durand- Tullou, le D^r J. Pellet, M.F. Penchinat, M.D. Poton, M. le Préfet Pujol, M.J. Roger.</p> <p>Etaient excusés Mesdames et Messieurs: B. Bardy, Y. Chassin du Guerny, P^r G. Cholvy, R. Debant, H. Duthu-Latour, J. B. Elzière, J.N. Pelen, O. Pujol, M. Privat, J. Salles, D. Travier.</p> <p><u>Participèrent à la rencontre</u> Mesdames et Messieurs: F.J.F. Breton, C^{se} de Noblet d'Anglure, A. Penchinat, La Haye-Daudet, R. Aubin, C. Chastang D^{ce} de la Cézaren- que, R. André, M. Pujol-Breton, G. Bianquis et Mad., Jq. Valat de Chapelain et Mad., Jq. Pujol et Mad., le C^{nel} de Leyris, J. Pascal, M. Allégre de la Soujeole, F. Gi- rard, Jq. Galzin, P. Paillet, B. Atgèr, P^{ck}. Gabannel, P. Clément et Mad. Clément-Paris, J. Dautun, M. Wienin, M. L. Delmas et Mad. G. Martin ancien maire de Concoules, D^r G. Lalevée représentant Mad. le D^r P. Lalevée Maire de Concoules son épouse, P. Bernard S^{te} de Maïrie, Mad. N^{ve} Vente. A. Nicolas, Mad. B. Laporte. M; et Mad. René Granier. Mad^{lle} Juliette Cazalet.</p>

Bien des personnes sont sans doute non recensées
ici, du fait de leur non intervention au cours des dé-
bats ou des défaillances de nos vieillissantes mémoi-
res, qu'elles veuillent bien nous le pardonner.

J.P.F.R.P

TRAVAUX ANCIENS ou RECENTS, ETUDES sur: SAINTETE et SORCELLERIE

SUR LA SAINTETE: à propos du livre de Jean THOMAS:
Pierres précieuses de l'Eglise de Nîmes, publié par
l'auteur, Atelier des Carmélites, Uzès, 1986, 162 pages.

Chroniques de la sainteté dans les anciens diocèses
de Nîmes (puis Nîmes & Alais) et d'Uzès, des origines
à la Révolution. Entre la part (souvent abondante) de
la légende et la part (parfois réduite) de l'histoire,
le RP THOMAS reprend le genre, délaissé au XX^{me} siècle,
de l'écriture de vies saintes pour l'édification des
diocésains du Gard. Quelques figures se détachent dans
les Cévennes gardoises où l'épisode des camisards rep-
pris dans les médias "sans se laisser, non sans nous las-
ser!" a occulté d'autres visages de l'histoire religi-
euse locale.

---On suit avec le bienheureux Bertrand de Garrigues,
compagnon de la première heure de Dominique à Toulouse,
les débuts de l'ordre dominicain en Languedoc oriental.
Le couvent d'Alès d'après Thomas a été fondé au plus

tard en 1240, peut être en 1235. Bertrand de Garrigues,
appelé ainsi en raison de son lieu d'origine situé "pro-
pe Alestum", près d'Alès, selon les premières chroniques
de l'ordre dominicain (mais la cause n'est pas entendue
pour tous) est mort au monastère des cisterciennes du
Bouchet dans la Drôme actuelle en 1230. Dans le diocèse
d'Uzès, les dominicains auront un couvent à Génolhac
(1300), et beaucoup plus tard s'installeront à Pont-St-
Esprit (1708). Mais ils n'auront aucune maison dans la
ville même d'Uzès (le couvent de Nîmes sera fondé en
1263).

---Au XI^{ve} siècle, l'alésien Jean GOBI, dominicain dans
sa ville (on le sait prieur du couvent en 1323-1324)
avait systématisé une méthode de catéchèse éprouvée, ab-
ondante en exempla (petites histoires introduites
dans la prédication comme les fruits dans un gâteau,
pour lui donner de la saveur). le but était d'édifier,
menacer, encourager, illustrer et toujours soutenir l'at-

tention pendant les sermons. On travaillait au couvent d'Alès au XIV^{me} siècle, relève le RP Thomas, et Jean Gobi recueillit une masse d'exempla à l'usage des prédicateurs.

Le Dictionnaire de Spiritualité (Beauchesne, Paris, 1961) à l'article exemplum, cite parmi les recueils d'exempla du Moyen-Age la Scala caeli de Jean Gobi le jeune (mort après 1350) qui connut un succès prolongé. La Scala caeli est rangée parmi les recueils à ordre alphabétique dans lesquels les exempla sont classés sous l'initiale des différentes obligations religieuses et morales du chrétien. Sur l'Echelle du ciel et la tâche que s'était donnée Jean Gobi pour l'édification de ses contemporains, voir aussi Achille BARDON: Histoire de la Ville d'Alais de 1250 à 1340, Nîmes, 1894.

--- Qui se souvient aujourd'hui de ces "fleurs de sainteté à Anduze", vertueuses et exemplaires religieuses du couvent du Verbe Incarné installé dans cette place du protestantisme en 1697 et emporté par la tourmente révolutionnaire? Cet institut se vouait au culte du Seigneur Jésus Christ dans le mystère de l'Incarnation et de l'Eucharistie et œuvrait pour l'éducation des filles d'anciens catholiques et, il le fallut pour les autorités civiles et le pouvoir diocésain, de nouveaux catholiques. Ces pensionnaires forcées, dont on plaint à bon droit le malheur, ont ignoré sans doute souvent qu'elles cotoyaient aussi dans ces murs de saintes femmes.

---C'est le climat enfiévré d'une après guerre religieuse (la guerre des Camisards) qui permet de mieux comprendre l'enthousiasme des foules d'anciens catholiques (petit peuple de la plaine ou de Nîmes surtout) qui les portait à la Croix plantée en 1706 par un berger provençal sur une colline dominant Saint-Gervasy. On a peine à croire comme le symbole de la Croix qui réunit aujourd'hui les chrétiens les divisait hier. Les protestants la refusaient et en avaient même horreur en ce début du XVIII^{me} siècle, car elle symbolisait leur anéantissement (on la dressait par exemple sur l'emplacement des temples démolis). Les anciens catholiques vibraient d'une soif, qui se répandait alors dans de nombreux diocèses du Royaume, d'exaltation de la Croix, soutenue par un besoin local devant les croix brisées et abattues, les églises ruinées et profanées par le déchainement des violences.

---Les missions paroissiales retinrent longtemps Jacques Bridaine (1701-1767) dans le nouveau diocèse d'Alais où il avait été ordonné prêtre par M^{gr} d'Avéjan. Il reposa à Rochemaure; il ne fut pas enseveli, comme il le stipulait par testament, aux côtés de son aîné l'abbé Mahistre, dans la chapelle de la Congrégation des femmes et filles de la ville d'Alais, où cette noble figure du clergé alaisien avait attiré le jeune diacre. Pendant douze ans, le Père Bridaine fut le grand missionnaire du diocèse d'Alais. Ses missions populaires, portées par la dignité de sa personne, une piété exemplaire, un zèle à toute épreuve, ont relevé l'élan religieux de nombreuses paroisses catholiques cévenoles ou "sub-cévenoles", à mi-parcours du XVIII^{me} siècle monarchique. Mais les Cévennes n'ont pu le retenir définitivement; le Père Bridaine, devenu un prédicateur populaire modèle (" Voilà notre modèle à tous" s'était écrit Massillon, évêque de Clermont-Ferrand, à la cloture d'une de ses missions) donna de nombreuses autres missions à travers le Languedoc et même la France. On a compté jusqu'à 256 missions paroissiales pour ce grand marcheur de Dieu.

Telles sont quelques images de vies précieuses dans le témoignage de la foi que Jean Thomas a détaché de cette terre qu'il sent " ointe de sainteté ".

Une sainteté inscrite en tous cas dans les noms de lieux. On a souvent remarqué combien les vallées cévenoles, devenues en grande majorité protestantes, comptent de villages ou hameaux, d'habitats à noms de saints, saints généraux et célèbres, à commencer par l'omniprésent Martin, saints locaux et confidentiels comme notre lozérien Frézal. Saint Privat, Saint Etienne, Saint André, Saint Germain etc..... La densité des hagiotoponymes en Cévenne calviniste est étonnante!

Sur la répartition française des hagiotoponymes et leur datation, il faut lire l'article de première synthèse d'Emmanuel Le Roy Ladurie et d'André Zysberg : Géographie des hagiotoponymes en France (Annales E.S.C.. 1983 pp 1304 et suivantes) qui s'appuie sur les données de base imprimées, il y a presque un siècle, par Paul Joanne dans son Dictionnaire géographique et administratif, 1902,(vol VI).

Les Cévennes, à la confluence des départements du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche, appartiennent à la zone la plus "sainte" de France, celle que les auteurs appellent en simplifiant "l'Occitanie septentrionale et médiane". Ardèche (30,5 %), Lozère (28,2 %), Gard (22 %) ont un fort indicateur de sainteté qui dépasse les 20 % (le pourcentage de communes dont le nom commence par Saint en comparaison avec le nombre total des communes du département) et une bonne part de leurs hagiotoponymes se joignent en Cévennes. En fait, affirment les auteurs, les hagiotoponymes sont tardifs: ils surgissent vers le VIII^{me} et le IX^{me} siècles, mais se multiplient " en grande masse après l'an Mille pendant les siècles du Moyen Age classique (du XI^{me} au XIII^{me} siècles). Ils correspondent aussi à des zones françaises mieux pourvues en hameaux que celles de la France du Nord-Est au delà de la ligne Eu-Genève où les hagiotoponymes se font plus rares. L'importance du nombre de villages portant un nom de Saint avait déjà été relevée par Jean-François Breton ("Que cachent ces saints?" Editorial L.C.C.N° 21/V-VI 1978). Curieux de toute matière cévenole, J.-F. Breton l'était particulièrement de cette question, et liait aussi, dans une explication possible, la présence de nombreux hagiotoponymes à la dispersion de l'habitat (en hameaux et mas) notée dans les vallées cévenoles. Il reprenait l'idée sur les changements de noms, avancée par E.Germer-Durand dans son introduction du Cartulaire de l'Eglise Notre-Dame de Nîmes. (Nîmes 1874).

SUR LA SORCELLERIE : à propos de l'article d'Y.Chassin du Guerny et d'A.Durand-Tullou: Les sorcières de Salgas, Bulletin du Centre d'Etudes et de Recherches de Mende, N°9, Imprimerie Chaptal, Mende, 1987, pp78-87.

On est horrifié à lire le récit de la fin dramatique des soeurs del Bruc reconstitué d'après des documents notariaux par Y.Chassin du Guerny et A.Durand-Tullou. Quelques actes (reconnaissance, transaction et surtout des quittances), contenus dans les minutes de M^e Jacques Moillierat, notaire de Vébron (ses registres de 1578 à 1593 sont conservés par les Archives de la Lozère, celui de 1592 par les archives du Gard), révèlent l'arrestation, la garde, le jugement, l'exécution en mars-avril 1585 au lieu de Salgas, d'Anthonye(ou Antoinette) et de Françoise del Bruc. Antoinette et Françoise del Bruc furent "condamnées pour sorcellèges", à l'issue d'un procès conduit avec déplacement de justice par Jean de Saurin magistrat du présidial de Nîmes, (mais habitant au Masaribal paroisse de Saint-Flour-du-Pompidou et d'une famille sortie de Saint-André-de-Valborgne) et leurs corps furent livrés aux flammes.

Nous connaissons par les recherches minutieuses des auteurs la famille del Bruc, ses parentés locales, l'état de la seigneurie de Salgas, le tableau de la famille de la Marre avec ses alliances légitimes ou non (dont le cas d'Anne de la Marre, fille batarde du seigneur du lieu et d'une Isabelle...del Bruc soeur consanguine des deux autres), en résumé l'environnement matériel et humain de l'aînée et de la cadette des enfants (d'un premier mariage) de Marc del Bruc. Malheureusement nous ignorons quels actes avaient pu commettre Antoinette et Françoise pour être arrêtées et si rapidement jugées, condamnées à mort et exécutées dans un style encore très médiéval (de la poudre et du soufre furent achetés à cette occasion, du bois fut livré, et un exécuteur de haute justice fut dépêché sur place). Les auteurs ont retrouvé un cas voisin sur le territoire de Rousses, celui de feu Etienne Plantier dont on rappelle en 1588 l'exercice passé de certains maléfices ayant conduit au châtement corporel du fouet et à amendes infligés, sans plus, à ce justifiable du seigneur local. Les agissements diaboliques des soeurs del Bruc, qui ne paraissent concerner qu'elles mêmes seules con-

damnées, sont restés gardés, malgré l'intérêt scrutateur de nos collègues qui se sont passionnés pour cette ténébreuse affaire des "sorcières de Salgas" qu'avait repérée dans son dépouillement du notariat de Vébron le regretté Emile Finielz professeur de lettres au lycée de Montpellier. Et on en revient aussi dans les hautes Cévennes comme ailleurs à s'interroger sur le rôle et l'image de la femme dans la société villageoise et les campagnes.

Une affaire datée de l'aube de l'époque moderne (quatre siècles à peine), à la fin de ce déterminant XVI^{me} siècle cévenol, à une époque où le changement de religion dominante dans la vallée du Tarnon, le passage à la Réforme, "ne devait être que formel chez la plupart des cévenols vivant du travail de la terre". Cette dernière affirmation des auteurs de l'article nous permet de poursuivre la discussion sur les pratiques maléfiques, de magie ou sorcellerie, en Cévennes devenues huguenotes.

Jean-Noël Pelen vient de faire le point à ce propos, et très justement, sur la question du "Protestantisme et Folklore en Cévennes. Réalités et discours" (Revue Folklore ou d'ethnographie méridionale, Carcassonne, N° 2-3-4, été-automne-hiver 1986 pp49-71).

Il est vrai qu'au moment de l'adhésion à la Réforme, en cette fin du XVI^{me} siècle où vécurent ces femmes victimes de Salgas, le changement d'étiquette religieuse n'est en train que d'enclencher la longue mise en place d'une culture réformée. Durant la période de la Réforme, de nombreux documents nous montrent les autorités des consistoires luttant contre les manifestations folkloriques les plus diverses: certains éléments des rites de passage, la sorcellerie, la danse, les chants profanes, carnaval même. L'hypothèse la plus probable, retenue par J.N.Pelen, est qu'alors le folklore cévenol n'est guère différent de ce qu'il est dans les contrées voisines, identique dans son ensemble au reste du folklore méridional.

On s'entend à reconnaître aujourd'hui que le protestantisme n'a pas tué le folklore et que les rapports entre protestantisme et folklore furent loin d'être seulement négatifs. Mais il est intéressant de noter l'élaboration et la persistance d'un discours sur l'identité cévenole (même chez de fins connaisseurs des Cévennes, en particulier leurs écrivains) où il est dit que les Cévennes sont un pays presque dénué de folklore, où l'on ne retrouverait par exemple plus de chansons populaires: elles auraient disparu devant les Psaumes, (Charles Bost l'a écrit pour les Basses-Cévennes), un pays dont on répète l'austérité des moeurs et l'absence de folklore, tranchant sur les régions voisines.

On sait que depuis cent ans diverses études (les dernières étant de Pierre Parlier, Roger Bastide, A.Durand-Tullou, P.Joutard, J.N.Pelen) ont montré l'existence d'un folklore cévenol finalement assez marqué, qui a été durant quatre siècles filtré, accommodé, réinterprété, enrichi (exemples les plaintes du XVIII^{me} siècle, le légendaire camisard, le conte même), au vécu de l'histoire. La sorcellerie, elle aussi, a été objet de réinterprétation folklorique et le protestantisme n'a pas anéanti dans son univers la permanence du Diable et ceux qui sont sous sa coupe. Et l'on entrevoit que parfois, à court d'espoir et placé au bout du malheur, le protestant a emprunté et suivi scrupuleusement des invocations, absolument interdites chez les réformés, d'où leur efficacité symbolique accrue, tirées des rituels catholiques: invocations à la Vierge, invocations aux saints!, récitation de formules en latin, (langue de l'obscurantisme), mise sous influence des messes. Mais le catholicisme n'a-t-il pas aussi été dénoncé ou subi comme une des forces d'expression du Mal absolu?

Dans la vallée du Tarnon, pour s'en tenir au seul exemple de Salgas-Vébron, en milieu protestant au XIX^{me} siècle, les pratiques magiques étaient encore courantes. Le pasteur Vincent dans son désormais fameux "Sermon sur les préjugés", du 27 juillet 1845, les dénonçait (Sermon publié dans le Monde Alpin et Rhodanien, année 1977) et Robert Pujol a retrouvé un petit cahier de 1839 ("petit livre de secrets pour plusieurs bêtes") où sont no-

tées des "recettes" destinées à la protection du bétail, comme le rappellent Y.Chassin du Guerny, A.Durand-Tullou et J.N.Pelen.

Olivier POUJOL

SAINTETE ET SORCELLERIE : des lectures pour prolonger le thème.

Nous venons de recevoir deux des livres de l'été 1987 1987 où l'on s'aperçoit que les êtres de sainteté et de sorcellerie constituent un des thèmes de la production régionale actuelle.

Marcel GIRAULT : La vie de Saint-Gilles. Préface de Régine Pernoud, Editions Lacour, Nîmes, 1987, 75 pages.

Cette vie de Saint Gilles ne se veut pas édifiante et l'auteur s'est interdit les spéculations hasardeuses auxquelles se sont livrés les auteurs du XIX^{me} siècle. Marcel Girault choisit donc, dans sa première partie, de présenter la traduction, aussi fidèle que possible, de la Vita Sancti Aegidii, telle qu'on la trouve dans les manuscrits les plus anciens. La seconde partie contient les commentaires: après avoir dressé l'inventaire des documents qu'il a dépouillés, l'auteur examine, pour chaque épisode du récit, les variantes qui en ont été données, les ajouts, les amputations qu'il a subies, les apports de la tradition qui sont venus le compléter. Enfin, il soumet le texte à une analyse critique: est-il vraisemblable, authentique, supporte-t-il un examen attentif? La réponse est négative et le récit apparaît alors comme une légende pieuse.

Faut-il en conclure que la Vie de Saint Gilles ne mérite pas notre attention, voire que le saint lui-même soit un mythe? Certainement pas. C'est pourquoi Marcel Girault, dans la troisième partie de son ouvrage, invite le lecteur à porter sur le récit un regard neuf, à le relire dans un tout autre esprit, pourquoi pas celui des pèlerins qui reprennent depuis un peu plus de vingt ans, été après été, les routes qui conduisent au tombeau du Saint, à Saint-Gilles-du-Gard. Marcel Girault, restaurateur de ces chemins, annonce pour 1988 un livre complémentaire à cette vie: Les Chemins de Saint-Gilles, itinéraires de pèlerinage. Hier et aujourd'hui (aux éditions Lacour, Nîmes).

Notre collègue s'est ainsi consacré à une étude érudite des Vies successivement composées sur Gilles, moins peut-être pour débusquer la vérité du personnage (qu'y a-t-il d'authentique dans ce que l'on sait sur lui?), que pour retrouver les richesses spirituelles qui auréolent l'Ermite à la biche, tel qu'il apparaît statufié dans les églises, saint ermite qui drainait des foules de pèlerins sur son tombeau aux XI^{me} et XII^{me} siècles avec des pointes d'affluence le 1^{er} septembre, jour de sa fête.

Notre collègue retrouve à propos des voyages de Gilles et de l'étape de Portes, dont l'église est placée sous le vocable de Saint Gilles, le Chemin de Régordane auquel il a consacré un livre antérieur (Editions Lacour 1986, préface de Jean Pellet, 310 pages). Mais il semble que la tradition du passage de Saint Gilles à Portes soit un exemple supplémentaire de la formation de légendes hagiographiques (pp 119-120 de la Vie de Saint Gilles), destiné à favoriser le détour des voyageurs vers un point d'un itinéraire largement emprunté au Moyen Age.

Jacques FRAYSSENGE et Anny BLOCH-RAYMOND: Les êtres de la brume et de la nuit. Presses du Languedoc / Max Chaleil éditeur, avril 1987, 218 pages.

Les auteurs (J.Fraysse est historien-archiviste de Millau, A.Bloch-Raymond ingénieur en sciences sociales au C.N.R.S.) ont interrogé une soixantaine de conteurs des Grands Causses et se sont appuyés sur des documents d'archives départementales et privées pour délimiter un "territoire de la peur" dans le quel on trouve revenants et sorcières. Le sous-titre de leur livre est plus parlant: "Peurs, revenants et sorcières des grands Causses hier et aujourd'hui". De belles photos en noir et blanc rappellent les vastes espaces âpres et sauvages, le monde mystérieux des abîmes souterrains, les rochers et chaos de pierres, la solitude des habitats à une époque d'isolement des gens, qui se prêtent aux

récits inquiétants, frissonnants de sorcellerie, de pratiques du Malin condamnées longtemps par les prêtres (encore en 1900) qui terrorisaient les êtres dans leurs Sermons. On apprend avec intérêt que pour les habitants du Causse Méjean, les Cévennes apparaissent comme un

pays de sorciers, surtout vers Dourbies, terre de granite, la pierre la plus dure, longtemps foyer protestant de gorges noires.

Olivier POUJOL

SORCELLERIE: Voir p.36, post-scriptum.

" SUSPENSE " en un PROCES POUR MALEFICES à SUMÈNE

(Il est conseillé de parcourir une première fois, avant de lire ce texte, les deux derniers tiers des notes qui le suivent.)

Texte découvert par Yannick CHASSIN du GUERNY.
Transcrit, Traduit et Annoté par Jean PELLET.

A SUMÈNE en 1446 une femme mariée est prévenue de maléfices commis contre des compatriotes. Le dossier de l'enquête est accablant. Le substitut local implacable. La rumeur publique paraît à l'unisson. Et l'Official de l'Evêché de Nîmes, pour en finir, délègue son lieutenant, Dom Jaume Cabrieyra. Tout le dossier nous est exposé. GUILHEMETA est en très mauvaise posture...

Archives du GARD. I E/1568. (Reg. 21 x 30. Foliis XII v°. XIII r° & v°. XIII r°.)

(Tiré du Chartier
d'ALZON, A. du G.)

Grossatum est

IN NOMINE domini nostri Jhu Christi Amen. Anno ejusdem incarnationis MIIICXLVI et die lune intitulata vicesima septima mensis junii, hora vesperarum, illustrissimo/principe d'Karolo dei gracia rege francorum regnante, necnon reverendissimo in Xo patre et domino domino G. titulo Si Martini in montibus sacrosancte romane ecclesie presbitero cardinali vulgariter nuncupato de Estoutevilla, administratore perpetuale ecclesie nemausensis presidente, que dies et hora presentes, apud locum Bte Marie de Sumena nemausensi diocesis in claustro dicti loci extiterant assignate Guilhelme de Lequa, uxori Jacobi de Matis, mansi de Matis, parrochie dicti loci de Sumena, ad audiendum sententiam precise et perhibere in quadam inquisitionis causa, contra eandem Guilhelmam de Lequa, per curiam spiritualem et curiales dicti domini nostri nemausensis ecclesie perpetui administratoris incohata - Venit et comparuit apud dictum locum de Sumena in claustro dicti loci Venerabilis vir dominus Petrus Capionis presbiter vicarius vicarie perpetue Si Petri de Vicano procurator substitutus assertus dicti reverendissimi Di nostri nemausensis ecclesie perpetualis administratoris, coram venerabili et circumspecto viro domino Jacobo Capnerie in decretis baccalario, canonico ecclesie sancti Agricoli Avinionensis priorique sancti Martini de Corconaco nemausensi dycesio locumtenenti venerabilis et circumspecti ac religiosi viri domini Guilhelmi Maurelli in decretis licenciati et in legibus baccalarii canonici et praecentoris ecclesie cathedralis nemausensis, prioris sancti Martini de Aulatio, dicti nemi dycesio et officialis nemausensis pro dicto domino nostro nemausensis ecclesie perpetualis administratore ex parte una --- Et petit sententiam ferri per dictum dominum locumtenentem. Et ex altera parte, etiam venit et comparuit dicta guilhelma de Lequa, petens humiliter et requirens se absolvi ab intitulatis contra eandem tamquam innocensem et inculpabilem racione et occasione intitulatorum contra ipsam Guilhelmam de Lequa per suam sententiam diffinitivam.

Et dictus dominus locumtenens dicti domini officialis, auditis petitionibus et requisicione predictis, ad sententiam ferendam supra praemissis contra dictam Guilhelmam de Lequa intitulatis et perventis processit in et per modum quod sequitur: infrascriptum. AD Haec nos Jacobus Capnerie in decretis baccalarius canonicus ecclesie Sancti Agricoli avinionensis, priorque sancti Martini de Corconaco, nemausensis dycesii, locumtenens venerabilis et circumspecti ac religiosi viri domini Guilhelmi Maurelli in decretis licenciati et in legibus baccalarii, canonici et praecentoris ecclesie cathedralis nemausensis priorisque sancti Martini de Aulatio nemausensis dycesii ac officialis nemausensis pro dicto domino nostro administratore, sedens pro tribunali super unum bancam fustem, apud dictum locum de Sumena in claustro dicti loci more majorum nostrorum, Visis prevencionibus seu titulis contra te dictam Guilhelmam de Lequa per praesentem curiam spiritualem et curiales ejusdem olim formati quorum prevencionum seu titulorum contra te formatum tenor sequitur et est talis.

A été grossoyé

AU NOM de notre seigneur Jésus-Christ Amen. L'an de son incarnation 1446 et le lundi 27 du mois de juin, heure de vespres, illustrissime prince Charles par la grâce de Dieu Roy des françois régnant et aussi révérendissime en Christ père et seigneur le Seigneur G. au titre de S^t Martin ès Monts de la S^{te} Eglise romaine prêtre-cardinal vulgairement appelé d'ESTOUTEVILLE administrateur perpétuel de l'Eglise de NIMES siégeant, les quels jour et heure présents, au lieu de la Bienheureuse Marie de SUMÈNE diocèse de NIMES, en le Claustre dudit lieu avaient été assignés à Guilhema de LEQUA épouse de Jaume de Las MATAS du Mas de Las MATAS paroisse de SUMÈNE, pour ouïr rendre sentence en certaine cause d'inquisition, contre elle Guilhelma de LEQUA, par la Cour Spirituelle et les Curiaux de nostre dit Seigneur administrateur perpétuel de l'Eglise de NIMES commencée. Vint et comparut audit lieu de SUMÈNE en le Claustre du lieu, Vénéérable homme Dom Peyre CAPION prêtre vicairé de la vicairie perpétuelle de Saint-Pierre-du-VIGAN déclaré procureur substitué de Nostre Révérendissime S^r Administrateur perpétuel de l'Eglise de NIMES, devant vénérable et circumspect homme Dom Jaume CABRIEYRA bachelier ès-décrets chanoine de l'Eglise Saint-Agricol d'AVIGNON et prieur de Saint-MARTIN-de-CORCONAC diocèse de NIMES lieutenant de vénérable, circumspect et religieux homme Dom Guilhem MAUREL licencié ès-décrets et bachelier ès-lois chanoine et précenteur de l'Eglise cathédrale de NIMES et prieur de Saint-Martin-d'AULAS audit diocèse de NIMES et Official de NIMES pour nostre dit Seigneur l'administrateur de l'EGLISE CATHEDRALE de NIMES, d'une part et il (CAPION) demanda que sentence soit rendue par ledit Dom lieutenant. Et d'autre part aussi vint et comparut ladite Guilhema de LEQUA demandant humblement et requérant d'être absoute des chefs d'accusation contr'elle intitulés en tant qu'innocente et non coupable à raison et occasion des chefs intitulés contr'elle-même, Guilhema de LEQUA, par sa sentence définitive.

Et ledit Dom Lieutenant du Seigneur Official, ouï les demandes et requisition susdits, en vue de porter sentence sur les susdits chefs d'accusation intitulés et parvenus contre la dite Guilhema de LEQUA procéda de la manière qui s'ensuit ci-dessous écrite. A ces choses nous Jaume CABRIEYRA bachelier ès-décrets chanoine de l'église Saint-Agricol d'AVIGNON et prieur de Saint-Martin-de-Corconac au diocèse de NIMES, lieutenant de vénérable circumspect et religieux homme Dom Guilhem MAUREL licencié ès-décrets et bachelier ès-lois, chanoine et précenteur de l'Eglise Cathédrale de NIMES et prieur de Saint-Martin-d'AULAS au diocèse de NIMES official de NIMES pour mondit Seigneur Administrateur, siégeant, pour TRIBUNAL sur UN BANC DE BOIS, audit lieu de SUMÈNE, en le CLAUSTRE dudit lieu selon la coutume de NOS GRANDS-AINES(*) Vu les chefs et titres contre toi Guilhema de LEQUA, par la présente COUR SPIRITUELLE et les CURIAUX d'icelle jadis formés, desqueis chefs ou titres contre toi formés, la TENEUR s'ENSUIT et est telle:

ET PRIMO fama publica refferente qua nulla potest tergiversatione celari seu occultari ad noticiam dicte curie spiritalis nemausensis devenit quod dicta Guilhelma de Lequa concepit rancorem et odium contra diversas personas et praesertim contra Stephanum Feltrerii, Anthoniam Vitale uxorem Magistri Johannis Maiorini quondam notarii, Anthoniam Giberte uxorem Guilhelmi Astrugii, predictorum loci et paroquie Sumene, Et hoc est verum, publicum, notorium et manifestum.

ITEM pervenit ad noticiam dicte Curie quod dicta Guilhelma de LEQUA diversis vicibus et per diversa media conata est et proposuit inferre dampnum personis supranominatis / et praesertim cum veneficiis* sortilegiis et aliis maleficiis diversis. ET si fuit et est verum.

Item pervenit ad noticiam dicte curie quod dicta Guilhelma de Lequa ut suum dampnum propositum et ejus dampnatissimum voluntatem ad effectum deducere posset, sua arte dampnatissima sortilegie quendam gladium in coxo* Stephani Feltrerii posuit eumque maleficiavit, multaue dampna* tam sibi quam ejus uxori. Et sic fuit et est verum.

Item pervenit ad noticiam supranominate curie quod dicta Guilhelma de Lequa, non contenta dictis malis, sed mala malis accumulans, certas pociones dedit Anthonie Vitale; uxoris dicti quondam Magistri Johannis Majorini, ex quibus quidem pocionibus, modo praemisso dicte Anthonie datis, dicta Anthonia prout Deo placuit, suos dies in domino clausit extremos, mortem dicte Anthonie mediantibus dictis pocionibus anticipando. Et sic fuit et est verum in dicto loco Sumene et aliis locis circumvicinis. Item quod de praemissis criminibus, dicta Guilhelma non contenta, maligno spiritu infecta et in sua malicia perseverans accumulans mala malis maleficiavit Anthoniam Giberte, uxorem Guilhelmi Astrugii, dicti loci Sumene, eamque Anthoniam pocionavit et pociones dedit, cum certis fructibus vulgariter dictis amoras*, ex quibus quidem maleficio* et pocionibus, dicta Anthonia Giberte, uxor dicti Guilhelmi Astrugii ante tempus debitum, cum tempore mortis juvenis extiteret, in domino dies suos extremos clausit. Et sic fuit et est verum notum et manifestum.

Item quod similiter dicta Guilhelma maleficiavit et arte sua dampnatissima sorciarie* intulit dampnum in personam Johannis Serre quondam dicti loci Sumene. Et sic fuit et est verum.

Item quod de praemissis omnibus et singulis, in dicto loco Sumene et aliis locis circumvicinis in quibus habetur noticia de dicta Guilhelma est publica vox (terre dicta?) et fama publica quod dicta Guilhelma est sortilegia et de praemissis criminibus valde suspecta. Et sic fuit et est verum.

VISIS eciam attestacionibus nonnullorum testium per dictam curiam spiritalem nemausensem contra te in dicta inquisitionis causa productorum auditorum & examinatorum visa eciam responsione & audita per te dicm Guilhelmam de Lequa facta supra contentis in dictis titulis, sive prevencionibus precedentibus contra te per curiam predictam et curiales ejusdem formati et perventis, liteque supra praemissis per te contestata in dicta curia nostra spiritali, visis eciam deffencionibus per te dictam Guilhelmam de Lequa datis, visis eciam, et diligenter inspectis actis et agitatis in hujus modi causa, tam per te vel procuratorem tuum quod eciam per procuratorem fiscale Curie nostre, viso eciam toto processu dicte inquisitionis et omnibus meritis dicte cause cum sufficienti deliberacione discussis et diligenter examinatis, nichil de contingentibus omisso, habitoque super praemissis pariter consilio et matura deliberatione, Dieque praesenti, tibi dicte Guilhelme de Lequa / assignata ad nostram definitivam sententiam supra praemissis audiendam precize et perhibere, vocato eciam procuratore fiscali substituto dicte nostre spiritalis curie in quam eciam nos iterato ad cauthelam tibi assignamus, consideratis omnibus qua possint et debent movere animum iudicantis, habentes Deum pro oculis ut de vultu Dei rectum prodeat iudicium et oculi nostri in hiis et aliis semper videant equitatem, sacrosanctis quatuor Dei evangelis in conspectu nostro positus, Deique nomine invocato, facto primitus signo venerabilis sancte crucis, in nomine patris et filii et spiritus sancti amen. Quia ex actis hujusmodi cause comperi:

Et PRIMO selon une rumeur publique qui ne peut par aucune tergiversation se celer ou occulter, à la connaissance de la dite COUR SPIRITUELLE de NIMES parvint que lad. Guilhema de LEQUA conçut rancœur et haine contre diverses personnes et surtout contre Estève FELTRIER, Anthonia VIDALE épouse de Mestre Johan MAJIORIN quand-vivait notaire, Anthonia GIBERTE épouse de Guilhem ASTRUC des susdits lieux et paroisse de SUMENE. Et ceci est vrai, public, notoire et manifeste.

ITEM vint à connaissance de la Cour que ladite Guilhema de LEQUA, à diverses reprises et par divers moyens s'EFFORCA et ENTREPRIT d'infliger DAM aux personnes susnommées et SURTOUT AVEC DES PHILTRES, SORTILEGES et AUTRES MALEFICES DIVERS. ET ainsi fut et c'est vrai.

ITEM vint à connaissance de la COUR que ladite Guilhema de LEQUA, en vue de ce que son damné projet et sa très damnée volonté puissent conduire à effet, de par son très damné art de jeteuse de sort, POSA CERTAIN COUTEAU SUR LA HANCHE* d'Estève FELTRIER et lui jeta le MALEFICE, moult DAMS infligeant* tant à lui qu'à son épouse. Et ainsi fut et c'est vrai.

ITEM parvint à connaissance de ladite COUR, que ladite Guilhema de LEQUA, non contente desdits maux, mais les maux aux maux ajoutant, certaines POTIONS DONNA à Anthonia VIDALE épouse dudit feu Mestre Johan MAJIORIN, à la suite desquelles POTIONS, comme on l'a dit, à Anthonia données, cette Anthonia quand il plut à Dieu, acheva dans le Seigneur ses jours extrêmes, d'une mort, moyennant lesdites potions, Anticipée. Et ainsi fut et c'est vrai dans le lieu de SUMENE et autres lieux circonvoisins.

ITEM que des susdits crimes, Guilhema non contente, infectée d'esprit mûlin et persévérant en sa malice, accumulant maux sur maux, "maleficia" Anthonia GIBERTE épouse de G^mASTRUC de SUMENE, la "POTIONNA" et lui donna potions avec CERTAINS FRUITS vulgairément dits "AMORAS", desquels maléfice et potion ladite Anthonia GIBERTE épouse Guilhem ASTRUC, AVANT LE TEMPS DÛ, car au TEMPS DE SA MORT ELLE ETAIT JEUNE ENCORE, dans le Seigneur termina ses jours extrêmes. Et ainsi fut et c'est vrai, connu et manifeste.

ITEM que semblablement Guilhema "maleficia" et, de son très damné art de SORCIERE PORTA DAM en la personne de feu Johan SERRE dudit lieu de SUMENE. Et ainsi fut et c'est vrai.

ITEM que des chefs ci-dessus tous et chacuns, audit lieu de SUMENE et autres circonvoisins en les quels on a connaissance de Guilhema, il est publique voix ("dires du pays")* et de rumeur publique que cette GUILHEMA EST JETEUSE DE SORTS, et, des susdits crimes TRES SUSPECTE. ET ainsi fut et c'est vrai. VUES aussi les dépositions de quelques témoins, par ladite COUR SPIRITUELLE de NIMES, contre toi, en ladite cause d'Inquisition produits, ouïs et examinés, Vu aussi et ouï la réponse par toi Guilhema de LEQUA faite sur le contenu desdits titres, chefs et préventions précédents, contre toi par la dite COUR et curiaux d'icelle formés, et Le FOND du PROCES sur tout cela ayant été par toi CONTESTE en notre dite COUR SPIRITUELLE, VU aussi la défense par toi Guilhema présentée, VU aussi et diligemment regardés, discutés et agités en une telle cause, (les conclusions) tant de TON AVOCAT que (les réquisitions) du PROCUREUR FISCAL de notre propre COUR, VU aussi tout le Procès de l'ENQUETE, et tous les "MERITES" de ladite cause, avec suffisante délibération discutés, et diligemment examinés, rien de contingent n'étant omis, ayant eu sur toute cette affaire tout ensemble LE CONSEIL et la MURE DELIBERATION, en ce jour à toi dite Guilhema de LEQUA assigné pour y OÛIR NOTRE SENTENCE DEFINITIVE SUR L'AFFAIRE etre établie et rendue, étant appelé aussi le procureur fiscal substitué de notre dite cour, en laquelle même-nous, pour une seconde fois, par précaution pour toi, nous nous assignons* En considération de tout ce qui peut et doit mouvoir l'âme de celui qui juge, AYANT DIEU DEVANT LES YEUX POUR QUE DU VISAGE DE DIEU DROIT JUGEMENT PROCÈDE, et POUR QUE NOS YEUX EN CES CHOSES ET D'AUTRES VOIENT TOUJOURS L'EQUITE, les 4 EVANGILES de DIEU PLACES SOUS NOTRE REGARD, le NOM de DIEU INVOQUE, ayant fait d'abord le vénérable signe de la S^{te}CROIX au nom du Père et du Fils et du S^t Esprit AMEN. Comme au dossier de cette

mus intentionem curie nostre nunquam sufficienter fuisse et esse fundatam super eo quod tibi imponebatur maleficiasse Stephanum Feltrerii, ac arte sorciaria gladium in coxa dicti Feltrerii posuisse, Anthoniamque Vitale uxorem Magistri Johannis Maiorini: pocionasse, necnon maleficiasse Anthoniam Giberte, uxorem Guilhelmi Astrugii, vac certas pociones dicte Anthonie dedisse, pluraque dampna in personam Johannis Serre quondam intulisse, Ideo per hanc nostram diffinitivam sententiam quam pro tribunali sedentes ferrimus, in hiis scriptis pronunciamus, decrevimus et declaravimus te de praedictis criminibus fuisse et esse innocentem, Et propterea, absolventes te a praedictis criminibus et absolvimus, per praesentes ab impetitione dicti procuratoris nostri relaxantes, et relaxamus, super hiis dicto procuratori silentium imponentes et per praesentes imponimus, certis de causis animum nostrum moventibus neutram partem in expensis in huiusmodi causa factis condemnantes. Ita pronunciaui ego Jacobus Capnerie.

De quibus dicta Guilhelma de Lequa petiit et dictus dominus locumtenens sibi concessit, fieri publicum instrumentum per me notarium infrascriptum. Lata fuit praesens sententia supra dicta in loco Sumene in claustro dicti loci, testes praesentes fuerunt Venerabilis et religiosus vir Dominus Raimundus de Portibus canonicus ecclesie nemausensis prior dicti loci Beate Marie de Sumena, Marossius Maiorini mercator, Andreas de Ferreris semellator, Hugo Serre fusterius, Astrugius Dominici barbitonsor, Johannes Visiani semellator, dicti loci de Sumena. Dominus Anthonius de "Aperia" presbyter Valleraugie, Nobilis Marquesius de Calatorio, dominus Jacobus de Pruneriis presbyter loci de Vicano, Stephanus Gaucelmi loci de Sancto Marciale cum pluribus aliis, et ego Petrus Montisfajonis notarius publicus etc.

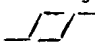
cause nous avons trouvé que la position de notre Cour n'a JAMAIS ETE SUFFISAMMENT FONDEE: sur ce que l'on t'accusait d'avoir jeté maléfice sur Estève FELTRIER et par art de SORCIERE d'avoir posé un couteau sur la hanche de FELTRIER, d'avoir "potionné" Anthonya VIDALE ép. de M^{re} Johan MAJIORIN, de même que d'avoir jeté maléfice sur Anthonya GIBERTA ép. Guil^m ASTRUC et à icelle donné certaines potions, d'avoir causé plusieurs dams à la personne de feu Johan SERRE. Donc par cette NOTRE DEFINITIVE SENTENCE QUE SIEGEANT AU TRIBUNAL NOUS RENDONS, en ces écrits nous prononçons décrétons et DECLARONS QUE TOI, DE CES CRIMES, TU FUS ET ES INNOCENTE. C'est pour quoi t'ABSOLVANT NOUS t'ABSOLVONS PAR LES PRESENTES DES REQUISITIONS DE NOTRE PROCUREUR TE RELAXANT ET RELAXONS, SUR TOUT CECI IMPOSANT SILENCE AUDIT PROCUREUR et par les présentes le lui imposons, pour DE CERTAINES CAUSES QUI MEUVENT NOTRE AME, la neutre partie aux dépens en cette cause faits condamnant. AINSI AI-JE PRONONCE MOI Jaume CABRIEYRA.

De quoi ladite Guilhelma de LEQUA demanda et ledit Dom Lieu-tenant lui concéda, que soit fait public instrument par moi notaire sous-écrit. Fut rendue la présente sentence susdite au lieu de SUMENE dans le Claustre dudit lieu. Les témoins présents furent: Vénéralbe et religieux homme Dom Raimond des PORTS chanoine de l'Eglise de NIMES prieur dudit lieu de la Bienheureuse Marie de SUMENE, Mayros MAJIORIN marchand, Andrieu de FERRIEYRAS cordonnier, Huc SERRE fustier, Astruc DOMERGUE barbier, Johan VISIAN cordonnier, dudit lieu de SUMENE. Dom Anthony "de APERIA" prêtre de VALLERAUGUE, Noble Marquès de CALADON, Dom Jaume de PRUNIEYRAS prêtre du lieu du VIGAN, Estève GAUDEM du lieu de Saint-Martial avec plusieurs autres, et moi Peyre MONTFAJON notaire public etc.

- * **CLAUSTRUM** peut être traduit: Cloître, Presbytère, en Oc: Claus-tre, Clastre.
- * **LAS MATAS**: non localisé par nous le 1/09/1987.
- * **CURIALES**: gens de la Cour, Curials, Curiaux, (rien à voir avec Cure et Curé dans ce contexte).
- * **INQUISITIO**: Enquête ou Inquisition selon les contextes.
- * **DOMINUS**: Pour les moyen et bas clergé du Midi nous proposons
- * **DOM.** (en Oïl: Messire). Pour prélats et dignitaires MOSSEN et français SEIGNEUR, MONSEIGNEUR.
- * **VICARIA, VICARIUS**: Vicairie & Vicaire pour des "postes" dans le clergé. Viguerie & Viguer en matière de juridictions civiles (royales, seigneuriales, temporelles des églises incluses)
- * **"G.CARDINAL...etc"**: Selon Ménard, Germain & autres: Eugène IV nomma en 1441 vers le 17/mai administrateur de l'Evêché de Nîmes vacant le normand **GUILLAUME d'ESTOUTEVILLE**, ancien Evêque de 6 sièges successifs, cardinal du titre de S^t Martin des Monts (1439), le quel quittera cette fonction vers le 7/01/1449. Ses deux vicaires généraux nomment 17/09/1441 **G^{me} MAUREL** "pour Official, pour, au nom du Cardinal ouïr les confessions des chanoines et personats même des dignités de l'Eglise de Nîmes et de connaître de tous les cas réservés à l'Administrat^r" **Gallia Christiana nov. edit.** T VI p.455. **Ménard** T.III. CXIX à CXLI. **Germain, Hist. de l'Egl. de Nîmes** I. p.456. Et **Archives de Milhaud** citées par Ménard.
- Pour toute terminologie ecclésiastique voir lexique placé par Goiffon à la fin de son Dictionnaire Topographique et statistique du Diocèse de Nîmes.
- * **VENEFICIUM**: Action d'empoisonner, poison, et aussi: philtres, breuvages magiques (Quicherat citant Ovide).
- * **"SEDENS PRO TRIBUNALI IN BANCO...MORE MAJORUM NOSTRORUM..."** Formule très fréquente en de telles circonstances. On peut trad^{re} "à la manière des grands juges ou des juges "mages", ou: "...de nos aînés ou anciens ou selon la coutume ancienne."
- * **DAMNUM**: Dam, Dommage, Préjudice, comme on voudra.
- * **AMORAS**: Mûres, probablement celles de l'**AMORIER** (Morus Nigra)
- * **SORCELLERIE**: voir p.36 post-scriptum.

NOTES

- * **COXA**: Os de la cuisse, haut de la cuisse, hanche.
- * **(terre dicta*)**: Ces parenthèses disent notre incertitude pour la lecture et, partant la traduction de ces deux mots.
- * **POCIO** ou **POTIQ** & **POCIONAVII**: Potion, breuvage, breuva, nous avons osé le néologisme "potionna". (Cf. "potinquet" en Oc.)
- * passage souligné **"in quam etiam nos iterato ad cauthelam tibi assignamus"** Il nous a causé des insomnies (...et ramené en 1935-1942). Qui assigne-t-on? En faveur de qui prend on des précautions? Le président de Cour peut-il s'assigner lui même? Retenons comme vraisemblables: la traduction donnée ou la suivante: "...devant laquelle aussi, nous derechef, par précaution, nous t'assignons." **Les NOMS PROPRES LATINISES** ont été, dans la mesure du possible "traduits en l'Oc alors vivant" en fonction des homologies qu'on trouve dans la région vers les XIV à XVI^{me} s. dans les pièces en Oc (compoix, criées...) ou bilingues par alternances (procès, aveux, hommages etc.). Pour "Montfajon" on s'est permis l'écriture phonétique. Tout ceci parce que nous y tenons, et pour que nos lecteurs se représentent bien qu'en ce Tribunal, comme dans la vie quotidienne d'alors, c'est "en langue nôtre" que tout se pensait et disait, avant d'être argumenté puis écrit par les clerks en ce latin. (Mais on se doit de donner aux lecteurs ces formes latines.)
- On a délibérément opté ici pour un style de traduction serrant, parfois jusqu'à l'inélégance ou au néologisme, le vocabulaire et surtout la construction du texte latin. Ceci non point pour les latinistes (de plus en plus rares) qui n'ont pas besoin de notre charabia mais en vue d'offrir aux autres, (pour qui nous avons un faible...) le moyen de goûter au latin, grâce à la juxtaposition poussée à l'extrême, de la transcription et de la traduction. C'est dans un même esprit que nous souhaiterions le plus souvent adjoindre à de telles présentations de textes un fac-simile de l'original brut, comme il est dans les archives. Le L.C.C. n'est pas la "Bibliothèque de l'Ecole des chartes", et se veut formateur.

* Les signes:  marquent les fins de pages du document.

Jean PELLET 3/09/1987

QUESTIONS

617. **Elisabeth FONTANIEU** (Euzet-les-Bains).
Plusieurs de mes parents et amis, âgés ou disparus, gardaient naguère un souvenir impérissable du " THEATRE CHICHOIS". Je demande toutes données concernant ses origines, activités et disparition.

QUESTIONS

618. **Louis DELMAS** (2 sq. La Bruyère 91000 EVRY & FLORAC).
" La famille d'André de Montfort du Viala est une famille de très ancienne noblesse mais dont les titres furent brûlés par les Camisards..." aurait dit, ou à peu près, d'Hozier, ...infor-
L.C.C. N°. 71 / 1987

mé par Beauvoir du Roure gouverneur général du Languedoc, .. et cousin des sus-nommés. S'agit-il bien de la famille du " meurtri " célèbre de ce nom? Toutes données seront bien accueillies.

619. Adrienne DURAND-TULLOU (Rogues 30120 Le Vigan).

Dans ma contrée, catholique, des linteaux de portes sont surmontés d'une croix blanche toute simple, tracée à la chaux. Mais dans deux autres villages de la contrée on trouve même-ment placées des croix noires avec socles, comme ci-contre, ces socles étant selon les cas triangulaires ou rectangulaires. Qui pourrait donc avoir quelque idée là-dessus?



620. Robert MASSE (48 rue des bouvreuils Périgny 17000 La Rochelle).

Suis demandeur de toutes données sur les familles, originaires du Sud du Gard et du Nord à Nord-Est de l'Hérault ayant noms: MASSE. ROCHE. GIRBES. CHAILLAC. RANDON. TEULON. Merci.

621. Maquy CALVAYRAC (4 rue E.Rouché Sommières).

Trouvé aux minutes, de M^e Dolhadieu de Boucoiran un arrangement amiable où un travail évalué, doit éponger une dette con-

tractée pour un achat de terre. Il s'agit de réparer et améliorer un four à cuire pain, clos d'une muraille, le tout à pierre chaux et sable ainsi que la basse-cour. p^r300 lt.(en 1651). L'affaire al'air de concerner M^e Cassagnas, n.J.de Cambis fils de Claude, un château de (S^t Césaire de Gauzignan ?).Le paysan artisan qui a "pris" le travail est dit "le fournayre". Est-ce un spécialiste de telles constructions? Que sait-on du métier?

622. L.COSTE (9 rue des Ecoles Sathonay-Camp 69580).

Le relevé des actes B.M.S. de la par^e S^t Paul-lez-Connaux an^e de Connaux met en évidence lacunes suiv^{tes}:1712,pag.enlevée. 9/X/1716-15/IX/1717. 10/VI/1720-18/VIII/1722 lacune due à perte par prêtre du temps. 21/VIII/1724-4/II/1725. 3/XII/1730-23/X/1731" a servi allumer le feu"dit le prêtre à son retour. 27/VII/1735-27/V/1736. 12/IV/1750-20/VII/1751 "pas de baptême,sans qu'on constate une représentation préalable de Lysistrata" 7/II/1792 à... Je désirerais: 1° Relations avec chercheurs opérant en vallée de la Tave.et connaissant les minutiers notariaux "palliatifs". 2° Lancer un appel à ceux qui privent les autres d'une partie de leur mémoire: adresser les restitutions réparatrices: Mairie de S^t Paul les Fonts 30330 Connaux. J'ai réalisé un relevé BMS d'env.2500 actes de cette paroisse: 2 vol. dont dépôts: aux A.du G. En mairie. Au CGL du Languedoc.

REPONSES

ALBIGNAC & AUBIGNAC. (606. Jacques FILHOL Ruelle.)

Le patronyme comme nom de terre ou d'origine a toutes raisons d'être aussi répandu que le nom de lieu dont il dérive, et, comme vous le dites,particulièrement en Rouergue, Albigeois etc. Lescure traite des ALBIGNAC du Triadou (XIV à XX^e) et pour 2 branches(de la p.274 à la p.279.) et cite les classiques Bonald, Barrau, Lainé etc. GARDONNET.

FIRMAS de PERIES. (613. Jacques FILHOL Ruelle.)

La famille de Firmas, toujours possessionnée au château de Périès Soustelle 30110 La Grand-Combe , pourrait peut-être vous éclairer. Jean PELLET.

SACS A PROCES. (599. Mad.G.PASTRE 06400 Cannes.)

Aux archives publiques les contenus de"sacs," comme de layettes etc. ont été généralement classés en liasses ficelées ou cartons. Il vous serait peut-être utile d'explorer les registres (ou liasses)des Juridictions d'Ancien-Régime, qui pour le Gard comme ailleurs sont en Série B. On trouve à Nîmes 3109 cotes de documents antérieurs à 1741 dont le répertoire a été dressé par Marcel GOURON en 1951.(Sénéchaussée Présidiale de Nîmes.)68 p.Consultable aux A.du G^d Pour Toulouse et ses juridictions dont la Souveraine Cour de

Parlement, écrire aux archives de la Haute-Garonne.

Jean PELLET.

MAGUIELLE. (616. Didier POTON Castelnaud le Lez & S^t J.du G.)

Depuis votre question je réalise que le nom de ce lieu (ou de plusieurs homonymes?) et des gens qui en sont issus, ou y ont résidence ou droits paraît dans des actes des notaires d'Alés, dès autour de 1400 s'il m'en souvient.Si vous le voulez je serais prêt à ratisser mes cahiers pour vous en retrouver. Mais je ne souviens pas des BAUX de Maguielle que vous signalez. Quand les rencontrez-vous? Jean PELLET.

RÉVOLUTION FRANCAISE. (585. Jean-Paul CHABROL Vitrolles.)

J'ai des correspondances non ou mal classées dans les "papiers de la maison" qui me paraissent pouvoir inclure des lettres ou notes de cette époque(qui ne polarise pas ma ferveur comme le XIV^e....) S'il n'est trop tard je puis jeter un coup d'oeil. Mais surtout il faut que vous sachiez que les Archives communales de Génolhac, classées et bien tenues ont toutes les délibérations de cette période plus, je crois quelques pièces des mêmes années. Et les ventes de biens nationaux, vous intéressent elles? Jean PELLET.

INFORMATIONS

BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION

Le SJVOM Lozérien des Sources du Tarn et du Mt Lozère, le SJVOM Gardois des Hautes Cévennes préparent une animation autour du Bicentenaire Expositions (objets, person-nages locaux, anecdotes) créations théâtrales, almanach Les personnes intéressées peuvent prendre contact auprès du Lien des chercheurs qui transmettra.

POST-SCRIPTUM:

Un travail d'E.BLIGNY-BONDURAND doit être rappelé très opportunément: PROCEDURE CONTRE UNE SORCIERE DE BOUCOIRAN (Gard) (1491) par M.BLIGNY-BONDURAND. Ext.du Bulletin historique et philologique, 1907. pp.3 (380) à 28 (405). Texte latin complet, commentaires, traduction partielle etc. J.Pellet.

LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS

Rédacteurs en Chef : Jean-François BRETON et Jean PELLET .

Directeur Gérant par intérim : Jean PELLET.

Comité de rédaction : B.BARDY, +J.F.BRETON, R.CALCAT, Y.CHASSIN du GUERNY, G.CHOLVY, Pr.R.BOSC, G.COLLIN, +R.CUCHE, R.DEBANT, A.DURAND-TULLOU, H.DUTHU-LATOUR, J.B.ELZIERE, Ph.JOUTARD, J.N.PELEN, J.PELLET,F.PENCHINAT D.POTON, O.POUJOL, R.POUJOL, M.PRIVAT, J.ROGER, J.SALLES, D.TRAVIER.

Toute la correspondance est à adresser à L.C.C. FONT-VIVE 3 Grand'Rue 30450 GENOLHAC.

Prix au numéro 20 francs.Abonnement annuel commençant le 1er Janvier de chaque année (4 numéros de 12 pages, soit 48 pages par an), incluant cotisation qui ouvre droit à participer à toutes activités et échanges: 90 Fr. A verser par chèque libellé au nom de L.C.C. FONT-VIVE 3 GRAND'RUE 30450 GENOLHAC,ou au C.C.P. MONTPELLIER 2000 14 C LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS . Tarif réduit à 45 F. Pour étudiants & ecclésiastiques.

Le L.C.C. est un moyen de relations. Tout abonné est invité à s'exprimer en adressant à la Rédaction des Questions et des Réponses . La Rédaction se réserve , en cas de textes intéressants mais longs, d'en réaliser les insertions sous une forme sommaire mais propre à être sûrement lue et à aboutir. L.C.C. organise des rencontres au moins annuelles et estivales: Les DATES en sont ANNONCEES par LETTRE ou dans le BULLETIN.

Mais une très large part de la vie de notre groupe est faite de lettres, de petites rencontres informelles entre gens axés sur des thèmes qui n'intéressent pas nécessairement tous les autres. Une fonction des plus importantes, des rencontres annuelles "plénières", est que chacun s'y puisse informer des pôles d'intérêt de chacun des autres, au cours d'un "Tour de table " institué par Jean-François BRETON qui excellait à en animer de très fructueux.Nous sommes tous conviés à faire aussi bien.

PUBLICATION REALISEE AVEC DES AIDES DU PARC NATIONAL DES CEVENNES ET DE LA COMMUNE DE CONCOULES

La reproduction des articles, dessins, cartes, "reprographies", de même que celle des dépouillements, analyses, répertoires ou inventaires de documents jusques-là non dépouillés dans les mêmes formes, est interdite, sans accord de la Rédaction et des auteurs.

Commission paritaire des Publications et Agences de Presses. Certificat d'inscription numéro 57172.

Maquette de ce Bulletin réalisée à Génolhac

Imprimé par ICHTHUS S.A.R.L. 30420 Calvisson